

Infolettre

Comité régional des services pharmaceutiques



11 mars 2021

Appel de candidatures pour superviser et diluer le vaccin contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech

Au cours des prochaines semaines et des prochains mois, le nombre de fioles de vaccin à diluer et à rendre prêts à administrer va augmenter de façon importante dans les sites de vaccination du CIUSSS de la Capitale-Nationale. La campagne de vaccination devrait durer jusqu'à l'automne prochain.

Pour faire face à cette importante augmentation du nombre de vaccins à administrer, nous avons besoin de pharmaciens et d'assistants techniques en pharmacie pour nous aider à faire face à ce défi colossal.

Nous avons besoin de pharmaciens pour superviser la dilution de ce vaccin et assurer la coordination locale avec les équipes de vaccinateurs et des assistants techniques en pharmacie pour diluer ce vaccin. Concrètement, la fonction de superviseur est de s'assurer que la dilution des vaccins se déroule adéquatement en fonction de la vaccination quotidienne prévue à l'horaire ainsi que de répondre aux questions pouvant émaner des autres professionnels impliqués dans la vaccination quotidienne. Enfin, il y a une gestion plus serrée de la dilution en fin de journée pour s'assurer d'aucune perte de vaccins. Tous les documents pertinents et nécessaires ont été créés pour faciliter le travail des superviseurs.

Nous vous invitons à nous soumettre votre candidature pour agir comme superviseur (pharmacien) ou dilueur (assistant technique en pharmacie) selon les modalités suivantes :

- Transmettre un courriel à : pharmacie.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca en précisant les informations suivantes :
 - Nom et prénom;
 - Titre d'emploi visé : superviseur (pharmacien) ou dilueur (assistant technique en pharmacie);
 - Numéro de cellulaire;
 - Les quarts de travail où vous serez disponibles au cours des prochains mois (semaine, fin de semaine, soir, jours fériés, etc.)
- Une formation est offerte pour devenir superviseur ou dilueur;
- Les embauches se font en respect des arrêtés ministériels publiés;
- L'entente de travail du groupe 2 – CSN s'applique pour les assistants techniques;
- L'entente MSSS-APES s'applique pour les pharmaciens.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Éric Lepage
Chef du Département de pharmacie
CIUSSS de la Capitale-Nationale